

Zeitschrift: Rapport d'activité / Comité International de la Croix-Rouge

Herausgeber: Comité International de la Croix-Rouge

Band: - (1995)

Rubrik: Europe orientale et Asie centrale

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

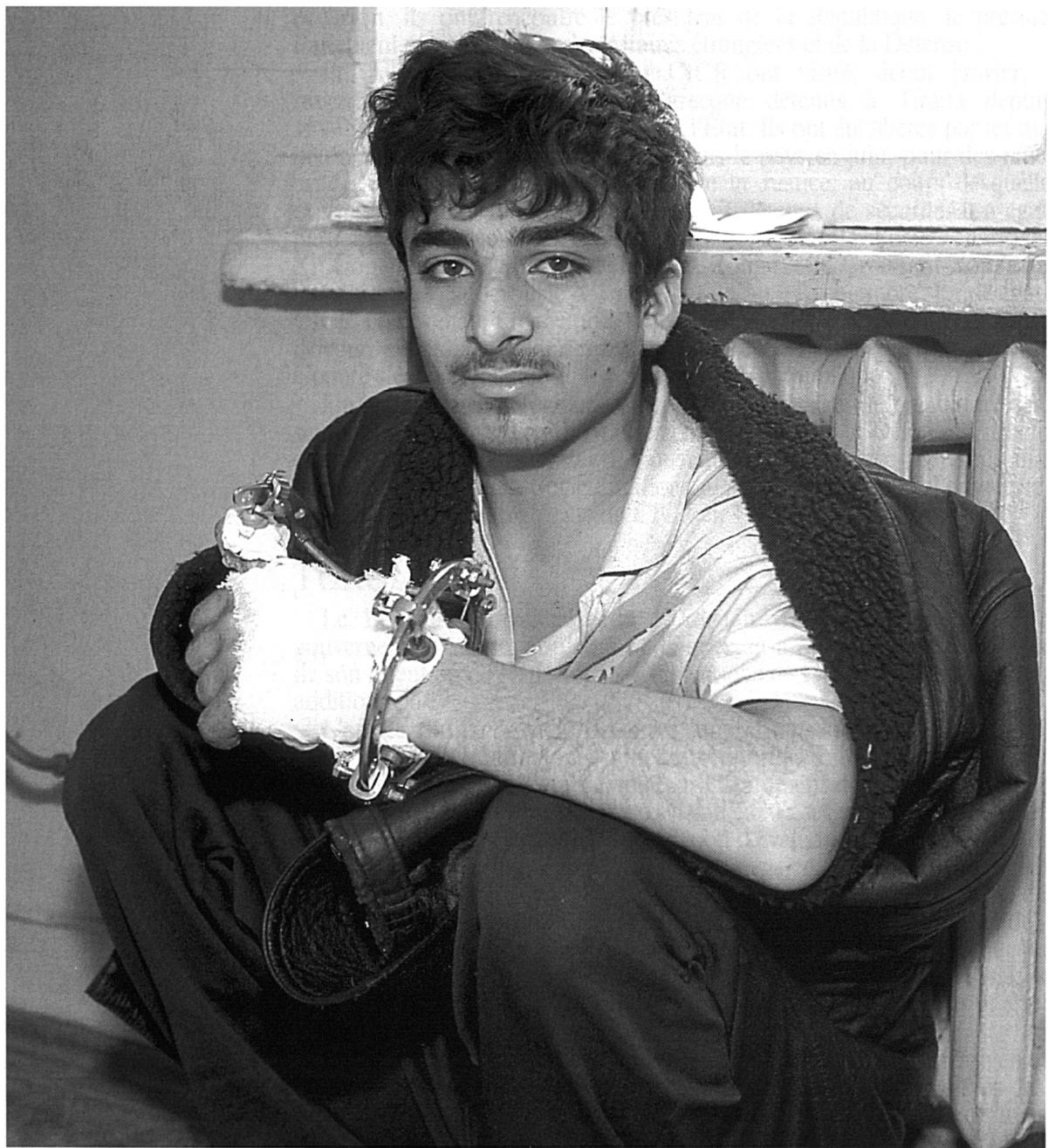
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 05.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



CICR/P. Grabhorn

La guerre fait d'innombrables blessés parmi les combattants et les civils. De plus, elle perturbe gravement les services de santé locaux et met en péril leur capacité de traiter les blessés. En temps de conflit, le CICR aide les établissements médicaux locaux à fonctionner, en leur fournissant les secours médicaux et chirurgicaux ainsi que les pièces de rechange dont ils ont un besoin urgent, sans parler des rations alimentaires et du combustible, quand ceux-ci viennent également à manquer. En 1995, des hôpitaux et des dispensaires du Nord-Caucase ont reçu une assistance médicale du CICR pour un montant d'environ 2 600 000 francs suisses.

Europe orientale

Délégation régionale CICR:
Moscou

Caucase

Délégations CICR:
Arménie, Azerbaïdjan, Géorgie

Asie centrale

Délégation CICR:
Tadjikistan

Délégation régionale CICR:
Tachkent

Personnel:

Expatriés CICR¹ : 136

Sociétés nationales¹: 80

Employés locaux² : 555

Dépenses totales:

CHF 82 116 035

Répartition des dépenses: CHF

Protection/

Activités de recherches: 11 822 311

Secours matériels:

50 187 736

Assistance médicale:

8 119 132

Coopération avec les

Sociétés nationales: 602 441

Diffusion: 3 152 271

Soutien opérationnel: 4 347 166

Participation

aux frais généraux: 3 884 978



¹ effectifs calculés sur une moyenne annuelle

² sous contrat CICR, au 31 décembre 1995

EUROPE ORIENTALE ET ASIE CENTRALE

En 1995, la situation en Europe orientale et en Asie centrale a été relativement calme à l'exception de la Tchétchénie, dans le sud de la Fédération de Russie, où les six premiers mois de l'année ont été marqués par une reprise des hostilités. Le CICR a déployé, au début de l'année, une vaste opération de secours dans le sud de la Russie, en faveur des victimes du conflit et des personnes déplacées en Tchétchénie et dans les républiques voisines. Lorsque la situation s'est quelque peu stabilisée, en juin et en juillet, le CICR a réorienté son assistance pour l'axer sur les groupes les plus vulnérables. Toutefois, il a alors dû reprendre ses activités sur une grande échelle dans le domaine des secours d'urgence, de l'assistance médicale, de l'eau et de l'assainissement à la suite de la flambée de la violence dans la ville de Goudermes, dans l'est de la Tchétchénie, en décembre.

Le CICR a également porté assistance aux personnes affectées par les conflits du Haut-Karabakh et de l'Abkhazie. Il a cherché à protéger les différentes catégories de personnes détenues en relation avec ces conflits, de même que les détenus de sécurité quand il a pu y avoir accès, et les minorités ethniques souvent en butte au harcèlement et à la discrimination. Le service des messages Croix-Rouge a été particulièrement actif de part et d'autre de la ligne de front entre la Géorgie et l'Abkhazie, puisque plus de 57 500 messages ont été échangés au cours de l'année.

En coordination avec d'autres organisations, le CICR a concentré une grande partie de ses efforts sur la remise en état des établissements médicaux gravement endommagés en Tchétchénie. Il a continué à fournir des secours d'urgence aux hôpitaux soignant les blessés de guerre et les blessures liées au conflit, même après que les accords de cessez-le-feu eurent mis fin aux hostilités actives. Des programmes de rééducation des invalides de guerre ont été réalisés ou élargis à Bakou, Tbilissi et Gagra en Abkhazie, pour aider à faire face au nombre croissant de personnes blessées par des mines terrestres. Tout au long de l'année, les activités d'approvisionnement en eau et d'assainissement ont constitué une part importante de l'action du CICR, non seulement en Tchétchénie dans le sud de la Russie, mais aussi en Géorgie, en Arménie et en Azerbaïdjan. Avec Médecins sans frontières (Belgique), les délégués du CICR ont notamment fourni de l'eau potable en Tchétchénie aux quelque 300 000 habitants de Grozny, ce qui a contribué à empêcher l'apparition et la propagation d'épidémies dans la ville. En Géorgie et en Arménie, l'approvisionnement en eau et les programmes d'assainissement étaient avant tout destinés à améliorer la situation dans les hôpitaux; une mission d'évaluation a été entreprise en Azerbaïdjan, afin d'évaluer la nécessité de travaux supplémentaires à effectuer sur les installations de traitement et de distribution de l'eau.

La délégation régionale de Moscou a continué à développer son programme de publications en langue russe et ses activités de diffusion à l'intention des forces armées, des écoles et des universités. Elle a en grande partie axé ses efforts sur la promotion des règles humanitaires fondamentales dans les pays épargnés par les hostilités actives ou dans lesquels les combats

avaient cessé. Elle a ainsi ouvert la voie à une meilleure compréhension des préoccupations humanitaires et contribué à prévenir la violence ou à éviter qu'elle ne resurgisse. Pour élaborer les programmes scolaires, le CICR a opté systématiquement pour une approche interculturelle et s'est concentré sur le lien entre le message humanitaire universel de l'institution et les valeurs traditionnelles ancrées dans la culture locale.

Les délégués du CICR ont fourni des informations et assuré une formation et une assistance matérielle aux services de recherches des Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge d'Europe orientale et d'Asie centrale, et plus particulièrement à celles des États baltes, du Bélarus et d'Ukraine.

Un accord de siège a été signé en décembre en vue de l'établissement d'une nouvelle délégation régionale du CICR à Kyiv. À la fin de l'année, le délégué régional chargé des activités du CICR dans les États baltes, au Bélarus, en Moldova et en Ukraine était toujours basé au siège du CICR, à Genève.

Dans la «République» autoproclamée «de Transnistrie» en Moldova, le CICR a poursuivi ses démarches auprès des autorités pour obtenir l'autorisation de visiter les quatre détenus appartenant au groupe «Ilascu», que les délégués avaient vus pour la dernière fois en octobre 1993.

Au Tadjikistan, la situation est restée dans l'impasse et les continuels affrontements armés entre troupes gouvernementales et forces d'opposition ont constitué une pierre d'achoppement dans les pourparlers inter-tadjiks pour rétablir la paix. Le CICR s'est efforcé d'obtenir l'accès aux personnes détenues par les deux camps et s'est aussi concentré sur la protection des personnes déplacées qui retournaient vers leurs lieux d'origine.

La délégation régionale de Tachkent, qui couvre le Kazakhstan, le Kirghizistan, l'Ouzbékistan et le Turkménistan, s'est employée à mieux faire connaître le droit international humanitaire et à renforcer les Sociétés et les organisations de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge de la région, par divers programmes de coopération et une assistance financière, en particulier dans le domaine des activités de recherches.

Europe orientale

Le délégué régional chargé des activités du CICR dans les États baltes, au Bélarus, en Moldova et en Ukraine, était basé au siège du CICR à Genève. Pendant l'année, l'institution s'est essentiellement employée à accroître et renforcer les contacts avec les autorités, ainsi que la coopération avec les diverses Sociétés nationales de la Croix-Rouge de la région, plus particulièrement dans les domaines de la diffusion et du rétablissement des liens familiaux. Le CICR a décidé d'établir, en 1995, une délégation régionale pour les pays précités dans la capitale ukrainienne, Kyiv. À la fin du mois d'août, le délégué régional pour l'Europe orientale et le futur chef de la délégation régionale de Kyiv se sont rendus au Bélarus, en Estonie, en Lettonie et en Lituanie, où ils ont rencontré les représentants des gouvernements et des Sociétés nationales respectifs pour discuter des activités futures de la délégation régionale. L'accord de siège relatif à la délégation de Kyiv a été signé le 5 décembre à Genève par le gouvernement ukrainien, représenté par le vice-ministre des Affaires étrangères, et le président du CICR, pendant la XXVI^e Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge.

La formation, les conseils techniques et l'assistance matérielle aux services de recherches des Sociétés nationales ont figuré parmi les principales activités du CICR dans la région. Des accords de coopération concernant les activités de recherches ont été signés avec les Sociétés nationales du Bélarus, d'Estonie, de Moldova et d'Ukraine (voir *Ukraine*); le CICR s'est engagé à fournir une aide matérielle et financière ainsi qu'une formation pour leurs services de recherches respectifs. Des cours sur le droit de la guerre ont aussi été organisés à l'intention des membres des forces armées du Bélarus et d'Ukraine.

Un séminaire conjoint CICR/OSCE* sur les mesures de mise en œuvre du droit humanitaire a eu lieu à Riga (Lettonie), en novembre. La déléguée générale adjointe pour l'Europe orientale et l'Asie centrale a assisté au séminaire, qui a réuni, parmi d'autres participants, des représentants des Sociétés nationales et des ministères des Affaires étrangères, de la Défense, de la Santé et des Affaires sociales des pays baltes. Cette réunion était la troisième d'une série de séminaires régionaux; les deux premiers se sont tenus à Minsk (Bélarus), en juillet 1994, et à Tachkent (Ouzbékistan), en septembre 1995 (voir *Tachkent*).

BÉLARUS

Des cours sur le droit de la guerre ont été organisés pour la première fois en février, à l'intention des forces armées du Bélarus, et un délégué a donné une conférence sur le CICR et ses activités. À la fin du mois d'octobre, 37 dirigeants de comités locaux de la Croix-Rouge ont participé à un séminaire sur le CICR et le Mouvement, organisé conjointement par le CICR et la Société nationale.

* OSCE: Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe.

Les participants ont eu la possibilité de présenter les activités déployées par leurs comités locaux respectifs.

Le 1^{er} novembre, le CICR a reconnu la Croix-Rouge de Bélarus, qui est ainsi devenue membre du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge.

LITUANIE

Le délégué régional, qui allait être basé à Kyiv, et l'ancien délégué régional, basé à Genève, se sont rendus en Lituanie pour examiner la question de l'accession de ce pays aux Conventions de Genève de 1949 et à leurs deux Protocoles additionnels de 1977.

MOLDOVA

Au cours de l'année, le CICR a poursuivi ses démarches auprès des autorités de la «République» autoproclamée «de Transnistrie» pour être autorisé à visiter les quatre derniers détenus appartenant au groupe «Ilascu», que les délégués du CICR avaient vus pour la dernière fois en octobre 1993. À l'origine, cinq personnes étaient détenues, mais le CICR a été informé que l'une d'elles avait été libérée en juillet 1994.

UKRAINE

Une conférence régionale préparatoire, organisée par le HCR, l'OSCE et l'OIM* pour préparer la Conférence internationale de 1996 sur les réfugiés, rapatriés et déplacés et les mouvements migratoires qui y sont liés dans la Communauté des États indépendants et les pays voisins concernés, a eu lieu à Kyiv à la fin du mois de septembre; la Fédération de Russie, le Bélarus, la République de Moldova et l'Ukraine y ont participé. Un représentant du CICR a parlé du droit humanitaire en relation avec les mouvements de populations et fait valoir l'idée que le respect de ce droit équivalait à une action préventive dans cette région. Deux réunions semblables, tenues respectivement au début et à la fin juillet, ont précédé cette conférence préparatoire: l'une à Tbilissi (Géorgie), et l'autre à Achgabat (Turkménistan).

Un séminaire sur le droit humanitaire organisé en septembre, à l'intention des forces armées, a également donné au CICR l'occasion de présenter ses plans pour de futurs cours de diffusion. L'institution a fourni une assistance matérielle et financière aux activités de recherches de la Société nationale et financé un poste de stagiaire au service de recherches de la Croix-Rouge russe.

* OIM: Organisation internationale pour les migrations.



+ Présence CICR

MOSCOU

Délégation régionale
(couvrant la Fédération de Russie et, pour certaines activités, l'ensemble des pays d'Europe orientale et d'Asie centrale)

Comme les années précédentes, la délégation régionale de Moscou, ouverte en 1992, était responsable des programmes de diffusion à l'intention des forces armées, de l'information et de la formation destinées aux services de recherches des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge d'Europe orientale et d'Asie centrale. Tout au long de l'année, elle a continué d'accorder la priorité à la diffusion du droit humanitaire. Les principaux groupes-cibles étaient les militaires, les Sociétés nationales et leurs comités locaux, ainsi que les secteurs de l'enseignement scolaire et des universités. Pendant l'année, un délégué chargé de la diffusion auprès des forces armées et deux délégués responsables de la diffusion dans les écoles et les universités en Europe orientale et en Asie centrale, étaient en permanence basés à Moscou.

En avril, le CICR et la Croix-Rouge russe ont signé une série de protocoles d'accord et le programme de coopération entre le CICR et les services de recherches et de diffusion de la Société nationale, qui avait débuté en 1993, a été prolongé de trois ans. Afin de soutenir l'action des délégations régionales voisines, le personnel du CICR a effectué un certain nombre de missions dans les États baltes, au Bélarus, au Kazakhstan, au Kirghizistan, en Moldova, en Ouzbékistan, au Tadjikistan, au Turkménistan et en Ukraine. Son objectif était d'évaluer les besoins des diverses Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge et plus particulièrement des comités locaux œuvrant dans des situations de conflit, en matière de formation et de conseils techniques concernant les activités de recherches.

Le CICR a continué de développer son important programme de publications en langue russe. À la fin de l'année, plus de 50 publications du CICR, tirées à 83 000 exemplaires, étaient disponibles. En outre, 80 000 brochures expliquant les règles humanitaires et l'action du CICR devaient être incluses dans les trousseaux de premiers secours destinés aux combattants dans les zones

de tension en Europe orientale et en Asie centrale; 10 000 de ces trousses ont été remises aux combattants à divers postes de contrôle dans l'ensemble du Nord-Caucase, au cours de l'année.

Un autre aspect important des activités de la délégation de Moscou est de maintenir des contacts avec les autorités russes, les représentants d'organisations gouvernementales et non gouvernementales et les médias. À plusieurs reprises, ces contacts se sont révélés essentiels pour faciliter le déroulement des opérations du CICR dans le Caucase, au Tadjikistan et dans l'ex-Yougoslavie, tout particulièrement en relation avec le conflit et la tension grandissante en Tchétchénie, dans le sud de la Russie.

Diffusion

Compte tenu de la situation extrêmement tendue dans le Caucase, la délégation a veillé tout spécialement, pendant l'année, à sensibiliser au droit de la guerre — en particulier aux règles relatives au respect des civils et des personnes détenues en relation avec un conflit — les forces armées de cette région où le droit humanitaire est peu connu. Les efforts de diffusion visaient en grande partie à expliquer la signification des emblèmes de la croix rouge et du croissant rouge et la protection qu'ils conféraient aux victimes de conflits et au personnel humanitaire qui leur venait en aide. Au cours de leurs activités sur le terrain, les délégués ont aussi régulièrement expliqué le rôle du CICR en tant qu'intermédiaire neutre et impartial dans le cadre du conflit armé tchétchène. Les séminaires de diffusion organisés à l'intention des troupes de la Fédération de Russie, relevant des ministères de la Défense et de l'Intérieur et des unités de gardes-frontières stationnées dans le Nord-Caucase, se sont révélés particulièrement utiles.

Ailleurs dans la Communauté des États indépendants (CEI), des conférences et des cours sur le droit de la guerre ont été donnés aux forces armées, notamment dans les académies militaires de Moscou ainsi qu'en Arménie, en Azerbaïdjan, au Bélarus, en Géorgie, au Kazakhstan, au Kirghizistan, en Moldova, au Tadjikistan, au Turkménistan et en Ukraine. Ces cours étaient aussi destinés à former des officiers et des instructeurs militaires, afin qu'ils puissent à leur tour transmettre leurs connaissances aux troupes sur le terrain. À la fin du mois d'octobre, le président du CICR a invité des officiers supérieurs de la Fédération de Russie, de l'Inde, de Suède, de Suisse et des États-Unis à une table ronde sur le droit humanitaire et son application par les militaires; l'un des objectifs était de souligner le rôle crucial des forces armées dans la mise en œuvre des règles du droit humanitaire.

Un programme du CICR destiné à promouvoir les valeurs humanitaires universelles auprès des écoliers a été lancé dans plusieurs États nouvellement indépendants, en vue d'introduire l'enseignement des principes humanitaires dans les programmes des écoles secondaires, sur une période de plusieurs années. Les nouveaux manuels du CICR présentent les principes humanitaires à travers l'enseignement de la littérature et contiennent des exercices qui requièrent la participation active des élèves aux discussions sur les questions

EN 1995, LE CICR A:

- édité 21 nouvelles publications en russe et fait imprimer 254 700 exemplaires, dont des manuels destinés aux écoliers;
- distribué 170 000 manuels et matériel didactique pour le nouveau programme de diffusion du CICR dans les écoles;
- visité quelque 700 personnes détenues par les autorités fédérales russes et par les combattants tchétchènes dans 25 lieux de détention en Tchétchénie et dans les républiques voisines du sud de la Russie;
- fourni 147 077 colis familiaux et 39 229 colis individuels à des Tchétchènes déplacés dans les républiques voisines, ainsi que des couvertures, des marmites et des bâches de plastique;
- distribué plus de 190 837 colis familiaux en Tchétchénie au cours de l'année;
- distribué 2 753 tonnes de secours dans la seule ville de Grozny;
- remis quelque 30 000 messages Croix-Rouge;
- approvisionné en matériel médical et chirurgical 75 hôpitaux et établissements médicaux en Tchétchénie, Ossétie du Nord, Ingouchie et au Daghestan.

d'éthique. Un manuel de l'enseignant est inclus et tous les enseignants qui participent au programme suivent des séminaires d'initiation. Après avoir distribué 20 000 manuels pour les élèves et les enseignants, mis au point sur la base du matériel de diffusion publié à Genève, la délégation régionale de Moscou a ensuite élaboré un manuel-pilote entièrement nouveau, avec l'aide de spécialistes locaux; 144 000 livres d'exercices et 6 400 manuels de l'enseignant ont été imprimés pour être distribués à Moscou, dans le Nord-Caucase et dans huit autres régions de la Fédération de Russie.

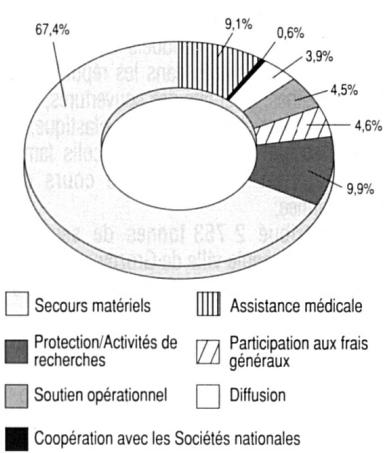
Le CICR a entretenu d'étroites relations avec les universités et les établissements d'enseignement supérieur de l'ensemble de la CEI, notamment l'Université d'État de Moscou et l'Académie diplomatique de Moscou; son but général était d'introduire des cours de droit humanitaire dans les facultés de droit et d'études de journalisme de ces universités. Pour ce faire, des séries de textes de référence ont été traduits par le CICR et présentés aux bibliothèques universitaires. L'institution a également reçu plusieurs invitations spéciales à prendre la parole à l'occasion de diverses réunions annuelles prestigieuses, dont celles de l'Association russe de droit international et de l'Académie des vice-doyens des universités russes; elle a en outre participé à des conférences du Conseil de l'Europe et de l'UNESCO.

Un délégué à l'information a maintenu des contacts réguliers avec la presse locale et étrangère, tant à Moscou que sur le terrain, pour mieux faire connaître et accepter l'action humanitaire du CICR dans le Nord-Caucase. Les représentants des médias ont manifesté un grand intérêt à couvrir les activités du CICR sur le terrain, comme ses programmes «eau et assainissement» et d'assistance médicale, et à traiter des sujets plus généraux, par exemple des exposés sur le Mouvement. Des films du CICR et des interviews ont été diffusés à l'occasion de la Journée mondiale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, le 8 mai. L'exposition de photos itinérante du CICR, *Respecter l'homme en temps de guerre*, a permis aux délégués d'informer les représentants et les membres des médias sur le mandat du CICR, puisqu'elle est passée par Moscou, Nalchik, Nijni-Novgorod et Iekaterinbourg. Des membres du gouvernement local et des forces armées stationnées sur place figuraient parmi les visiteurs de l'exposition. Une brochure, intitulée *Who are we, the delegates of the ICRC (Nous les délégués du CICR, qui sommes-nous?)*, et un jeu de cinq calendriers de poche comportant des messages sur le droit humanitaire ont également été traduits en russe et distribués aux soldats aux postes de contrôle ainsi qu'aux commandants dans la zone du conflit dans le Nord-Caucase.

En 1995, le plus grand défi à relever par l'institution dans le domaine de la diffusion est resté celui des immenses distances à parcourir quand il fallait contacter des comités locaux de la Croix-Rouge russe, très éloignés les uns des autres. Toutefois, malgré tous les problèmes de logistique, le personnel du CICR a réussi à organiser des séminaires dans l'ensemble de la région couverte par la délégation et à maintenir des contacts avec les branches de districts. Son but était de promouvoir la coopération en matière de diffusion, donner des conseils sur des questions d'organisation interne et discuter des fondements de

Moscou délégation régionale Dépenses totales en 1995:

CHF 53 805 609



l'activité de diffusion et des moyens de renforcer le respect des Principes fondamentaux de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge. La série de séminaires, commencée en 1993, est entrée dans sa seconde phase en 1995: un réseau régional de responsables de la diffusion, chargés de renforcer l'image et l'identité de la Croix-Rouge et de lui conférer une plus grande notoriété auprès du public, a été mis en place au cours de trois séminaires tenus en Sibérie, dans l'Oural et à Moscou.

Conflit tchétchène

L'escalade des hostilités en Tchétchénie au cours du second semestre de 1994 et l'avance des troupes fédérales sur Grozny en décembre 1994 avaient marqué le début d'une opération humanitaire de grande envergure menée à partir de la sous-délégation du CICR à Naltschik (Kabardino-Balkarie), et de ses bureaux de Nazran (Ingouchie) et Khasavyurt (Daghestan). En relation avec ce conflit, le CICR a mis en évidence l'applicabilité de l'article 3 commun aux quatre Conventions de Genève et de leur Protocole additionnel II. Lors d'une réunion tenue à Genève avec le ministre russe des Affaires étrangères à la mi-janvier, le président du CICR a notamment souligné l'obligation des parties, selon les dispositions du droit humanitaire, d'épargner les civils et leurs biens. Le CICR a également présenté un mémorandum réclamant une trêve humanitaire, afin de permettre l'évacuation des civils, des blessés et des dépourvues mortelles de Grozny. À cette occasion, le CICR a aussi réitéré sa demande d'accès à tous les prisonniers détenus par les deux parties en relation avec le conflit, et invité les autorités à aplanir diverses difficultés administratives et douanières qui l'empêchaient d'apporter rapidement une aide humanitaire là où elle était le plus nécessaire. Vers la fin du mois de juin, les troupes fédérales russes tenaient la majeure partie du territoire, notamment Grozny et les villes d'Argun, Chali et Goudermes. Les régions montagneuses et quelques villages des plaines du sud restaient sous le contrôle des combattants pro-Doudaev.

Au début de l'année, des civils fuyant les hostilités ont cherché refuge dans les républiques voisines: quelque 100 000 personnes en Ingouchie et autant au Daghestan; d'autres sont parties vers l'Ossétie du Nord, la Kabardino-Balkarie et ailleurs dans le sud de la Russie. Environ 200 000 autres personnes ont fui vers le sud de la Tchétchénie. Au début du mois d'avril, ces personnes ont commencé à revenir, malgré la pression constante des troupes fédérales qui repoussaient les combattants séparatistes tchétchènes vers les montagnes et provoquaient de nouvelles vagues successives de déplacés vers le Daghestan et l'Ingouchie. Au début de juin, les troupes fédérales russes s'étaient emparées des principaux bastions séparatistes de Nojayurt, Vedeno et Chatoï. La prise ultérieure de quelque 1 500 otages par les combattants séparatistes tchétchènes à Boudennovsk a été suivie de pourparlers de paix à la fin du mois. Vers la fin juillet, un accord de cessez-le-feu a été élaboré avec difficulté par les parties. La situation s'est alors quelque peu stabilisée. À ce moment, le CICR a pu commencer à entreprendre des travaux de réparation des hôpitaux et d'autres

établissements médicaux dans toute la région. Il a en outre modifié la priorité de ses programmes d'assistance. Ceux-ci, qui étaient axés auparavant sur les secours en faveur de la population en général affectée par les hostilités, ont ensuite essentiellement porté sur l'aide aux membres les plus vulnérables de la communauté déplacée et à d'autres personnes nécessiteuses, non seulement en Tchétchénie, mais aussi au Daghestan et en Ingouchie.

Dès le début du mois d'octobre, les négociations entre autorités russes et combattants séparatistes tchétchènes ont abouti à une impasse, avec une augmentation constante d'incidents sur le plan de la sécurité qui ont entravé les efforts des délégués du CICR, en particulier à Grozny. En décembre, la situation en Tchétchénie s'est soudainement détériorée. La décision de tenir des élections présidentielles au même moment que les élections législatives, qui devaient avoir lieu dans la Fédération de Russie, a provoqué une flambée de violence dans toute la Tchétchénie. Cette situation a alors incité toutes les organisations humanitaires internationales, à l'exception du CICR, à suspendre temporairement leurs activités à Grozny à partir de la mi-décembre. Les forces séparatistes tchétchènes ont lancé une offensive le 14 décembre et pris le contrôle d'une partie de la ville de Goudermes, tenue par les troupes fédérales. Celles-ci ont réagi en déclenchant une attaque de grande envergure afin de reprendre la ville, provoquant la fuite de 25% de la population. Le CICR a fourni aux blessés des environs toute l'assistance médicale qu'il était en mesure d'apporter et a distribué des secours aux personnes déplacées qui arrivaient au Daghestan. Dès que l'accès à Goudermes est devenu possible, il est venu en aide à la population sous forme de secours, de médicaments et de matériel médical, et de travaux en matière d'approvisionnement en eau et d'assainissement.

Activités en faveur de la population civile

Tout au long de l'année, l'institution a renouvelé ses appels à toutes les parties pour qu'elles respectent les règles humanitaires fondamentales et veillent à ce que les civils et les personnes détenues en relation avec les hostilités soient bien traitées. À la suite de l'acceptation d'un mémorandum du CICR présenté au premier ministre en février, qui exhortait les autorités à faciliter une trêve humanitaire pour que les combattants et les civils blessés, ainsi que les morts, puissent être évacués de Grozny, le CICR est intervenu en tant qu'intermédiaire neutre pour enlever les dépouilles mortelles. Compte tenu de l'intensité des combats et des violations flagrantes du droit humanitaire, les délégués sont restés en alerte, afin d'empêcher tous les actes de cruauté qu'ils pouvaient éviter à l'encontre de la population, de même que les bombardements aveugles de zones civiles. Pendant et après les hostilités, les délégués du CICR sont intervenus à maintes reprises sur le terrain pour tenter de protéger les civils d'éventuels abus de la part des belligérants, et ont effectué des démarches dans ce sens à tous les niveaux.

Au début de l'année, une vaste opération de secours a été lancée dans le Nord-Caucase pour secourir plus de 250 000 personnes déplacées en Tchétchénie, au Daghestan, en Ingouchie, en Kabardino-Balkarie et en Ossétie

du Nord et ailleurs dans la région. Elle a permis de leur fournir des colis familiaux et individuels de vivres et une aide non alimentaire sous forme de couvertures, savon, vêtements chauds et bâches de plastique. Sur les 120 000 habitants restés à Grozny, 70 000 dépendaient à partir du mois de février de l'assistance du CICR fournie à des points de distribution installés et gérés par des volontaires. À la mi-avril, les habitants qui avaient fui ont commencé à retourner dans la ville à mesure que la situation s'améliorait dans le nord de la Tchétchénie et, en mai, la population avait de nouveau dépassé les 200 000 personnes (population antérieure de 400 000) et la vie commençait à reprendre un cours normal. Entre mars et juin, les personnes déplacées fuyant le conflit qui se déplaçait lentement vers le sud ont également reçu une aide alimentaire en Kabardino-Balkarie, en Ossétie du Nord et d'autres régions voisines de la Fédération de Russie. Environ 70 000 et 30 000 personnes déplacées se sont enfuies en Ingouchie par vagues successives, en avril et en mai respectivement. Avec l'aide du Croissant-Rouge local, le CICR a effectué trois séries de distributions de colis de vivres en faveur des déplacés en Ingouchie et a fourni des marmites, du savon, des couvertures, des bâches de plastique et des vêtements à ceux qui n'étaient pas hébergés par des familles d'accueil, mais s'abritaient dans des édifices publics. Ailleurs, tant au Daghestan que dans le sud de la Tchétchénie, des problèmes pour obtenir l'autorisation nécessaire au passage des convois humanitaires ont entravé la distribution de l'aide humanitaire. Les combats acharnés et les conditions de sécurité très précaires dans la majeure partie du sud de la Tchétchénie ont empêché les secours du CICR de parvenir dans une grande partie de cette région, même si à la fin du mois de mai la plupart des régions sont redevenues accessibles.

Au cours de l'année, plus d'un demi-million de personnes en Tchétchénie et dans les républiques voisines du Daghestan et d'Ingouchie, ainsi qu'à Grozny et dans les environs, ont reçu des colis familiaux. Un nombre croissant de personnes déplacées qui retournaient en Tchétchénie ont reçu des paquets de secours non alimentaires. Des distributions de vêtements d'enfant ont été effectuées dans le sud.

Vers la fin de 1995, les délégués ont rencontré des difficultés pour mener à bien les distributions de secours dans Grozny et ont parfois été menacés physiquement. Dans le sud de la Tchétchénie, où l'accès n'était pas toujours garanti et l'acheminement de l'aide humanitaire devenait également toujours plus difficile, certaines distributions ont dû être annulées pour des raisons de sécurité. À la suite de la vaste opération militaire lancée à Goudermes du 14 au 25 décembre, le nombre des déplacés a rapidement augmenté, passant de 20 000 à 25 000 personnes, dont 15 000 à 20 000 se sont réfugiés à Khasavyurt au Daghestan, dans des familles d'accueil. Quelque 6 000 autres ont trouvé refuge dans des édifices publics vides où ils ont reçu des vivres et des couvertures. Bien qu'il n'ait pas réussi à convaincre les troupes fédérales et les combattants séparatistes tchétchènes de conclure un cessez-le-feu fondé sur des motifs humanitaires, le CICR a finalement obtenu, le 29 décembre, l'autorisation d'acheminer dans la ville un convoi de 15 tonnes de secours comportant des

vivres, des couvertures, des bougies, des bâches de plastique et des vêtements d'enfant pour 2 000 personnes. Deux autres convois transportant respectivement 50 et 32 tonnes de vivres et d'aide non alimentaire pour 11 000 personnes ont suivi le 30 décembre 1995 et le 4 janvier 1996.

Activités en faveur des détenus

Au cours de l'année, les délégués du CICR ont visité 700 détenus dans 25 lieux de détention en Tchétchénie et dans les républiques voisines.

Le CICR a vu son autorisation de visiter les détenus incarcérés par les autorités russes suspendue de manière sporadique, mais pendant l'année il a réussi à visiter quelque 530 personnes dans des lieux de détention permanents et des centres de détention transitoires. Les délégués leur ont fourni une assistance non alimentaire et transmis des messages Croix-Rouge en fonction des besoins.

Au début de l'année, le CICR a pu visiter des prisonniers de la Fédération de Russie détenus par les forces séparatistes tchétchènes, mais, entre mars et juin, les opérations militaires ont rendu ces visites impossibles. Les contacts avec les combattants séparatistes tchétchènes ont été rétablis à la fin du mois de juin et les visites aux personnes qu'ils détenaient ont repris en août. En 1995, le CICR a visité quelque 170 personnes au mains des combattants séparatistes tchétchènes.

Rétablissement des liens familiaux

Après la bataille de Grozny, qui a duré de décembre 1994 à février 1995, le CICR a lancé une vaste opération, afin de rétablir les liens familiaux entre les personnes séparées par le conflit. Pour les dizaines de milliers de personnes restées à Grozny et celles qui avaient fui la ville et d'autres parties de la Tchétchénie, le réseau de recherches de la Croix-Rouge représentait l'unique moyen de communiquer avec des parents avec lesquels elles avaient perdu tout contact. À Grozny même, les délégués ont mis en place un réseau de messages Croix-Rouge comprenant 18 postes de collecte et de distribution dans toute la ville. Quelque 30 000 messages ont été échangés jusqu'à ce que les services postaux entre la Tchétchénie et le monde extérieur soient rétablis début juin. Le réseau du CICR est alors devenu moins nécessaire et le nombre de messages a diminué. Les délégués ont néanmoins continué de transmettre des messages Croix-Rouge aux détenus.

Tout au long de 1995, le CICR s'est employé à développer ses contacts avec les parties concernées, afin d'obtenir des informations sur les personnes portées disparues en Tchétchénie.

Activités médicales

Pendant l'été 1994, en prévision d'une nouvelle détérioration de la situation en Tchétchénie, le CICR avait commencé à fournir une assistance médicale d'urgence aux hôpitaux de la région pour les aider à faire face au nombre croissant

de blessés de guerre. À la suite de l'escalade des hostilités en décembre 1994, cette aide a été augmentée afin d'inclure les établissements surchargés s'occupant des personnes déplacées au Daghestan, en Ingouchie et dans la région de Stavropol. Des médicaments pour le traitement de maladies chroniques, comme le diabète, l'asthme, les affections thyroïdiennes et cardio-vasculaires, ont également été distribués à divers hôpitaux dans les républiques voisines et à Stavropolskii Krai (région de Stavropol). Après la conclusion d'un accord de cessez-le-feu à la fin juillet, le CICR a effectué des réparations à l'hôpital n° 4 de Grozny pour qu'il puisse reprendre ses activités. Beaucoup d'autres hôpitaux de la ville avaient été trop endommagés pour être réparés. Une vingtaine d'hôpitaux et une dizaine d'établissements sanitaires et postes de premiers secours ont régulièrement reçu des médicaments et du matériel chirurgical d'urgence, ainsi que des médicaments de base pour les soins de santé primaires, tandis qu'une équipe de délégués médicaux évaluaient en permanence leurs besoins. Au Daghestan voisin, le CICR a assisté neuf services de consultation pour patients ambulatoires et quatre hôpitaux dans la région de Khasavyurt, où 60 000 Tchétchènes déplacés avaient cherché refuge. Les structures médicales s'occupant des personnes déplacées ont aussi reçu l'aide du CICR, en Ingouchie et à Stavropolskii Krai.

Lorsque les déplacés ont commencé à retourner dans leurs foyers, le CICR a réduit progressivement ses activités dans les républiques voisines pour se concentrer sur la restauration de l'infrastructure médicale gravement endommagée. Des travaux de remise en état ont été entrepris à l'hôpital n° 4 de Grozny et dans d'autres établissements médicaux à Argun, Goudermes, Chali, Urus Martan et Chatoï, et l'alimentation en électricité et les conditions sanitaires ont été améliorées. Les hôpitaux ont également reçu du matériel spécialisé et des secours plus généraux, ainsi que des médicaments pour le traitement des maladies chroniques dont ils avaient un urgent besoin.

Le CICR a fourni une assistance à la polyclinique de Boudennovsk pendant la prise d'otages en juin, pour l'aider à soigner les habitants blessés au cours des événements. Après le début des hostilités à Goudermes le 14 décembre, deux tonnes de secours médicaux d'urgence ont été distribuées vers la fin du mois, d'abord à la périphérie de la ville, puis dans la ville elle-même, quand il a été possible d'y accéder de nouveau.

Au cours de ses visites dans les centres de détention, le personnel médical du CICR a évalué l'état de santé des détenus et fourni du matériel et des médicaments de base aux services médicaux des centres.

Eau et assainissement

Les violents combats, notamment au début de l'année, ont gravement endommagé les lignes électriques, les stations de pompage et les conduites d'eau. Le réseau de distribution de l'eau à Grozny et dans un rayon de 50 km autour de la ville était presque totalement hors d'usage. La pénurie d'eau potable dans une région où le choléra et la diphtérie sont endémiques est devenue une grave préoccupation, surtout quand le temps est redevenu plus clément. Le CICR a

donc mis en place un réseau de distribution de l'eau qui, dans un premier temps, utilisait 12 camions-citernes pour transporter chaque jour 120 000 litres d'eau potable depuis Goragorsk, à 50 km à l'ouest de Grozny, jusqu'à une dizaine de points de distribution et de réservoirs dans la ville. En juillet, le système de distribution fonctionnait au maximum de sa capacité: plus de 750 000 litres d'eau pour répondre aux besoins de 100 000 personnes étaient acheminés chaque jour depuis une station proche, chlorés puis livrés à 50 points de distribution répartis dans toute la ville par 15 camions-citernes du CICR. De l'eau chlorée a également été fournie à Médecins sans frontières (Belgique) et Merlin (un organisme britannique de secours médicaux) pour être distribuée dans les endroits où ces organisations étaient à l'œuvre. Des experts sanitaires du CICR se sont rendus dans les villages au sud de Grozny pour y évaluer la situation en matière d'approvisionnement en eau: des puits ont été creusés et équipés pour fournir de l'eau aux écoles et aux hôpitaux endommagés, et des systèmes d'approvisionnement en eau ont été installés dans certains villages.

Lorsque les combats ont éclaté à Goudermes le 14 décembre, le CICR a immédiatement commencé à y acheminer 64 000 litres d'eau potable chaque jour, car la destruction des lignes électriques avait mis la station de pompage locale hors d'usage. Un ingénieur sanitaire du CICR est resté dans la ville, afin de planifier les réparations à effectuer sur le système d'approvisionnement en eau.

Coopération avec la Société nationale

Un accord de coopération a été signé avec la Croix-Rouge russe aux termes duquel le service de recherches de la Société nationale devait envoyer les messages familiaux collectés dans les bureaux du CICR du Nord-Caucase à des destinataires dans la Fédération de Russie. Des activités de recherches et des programmes de secours ont été menés en étroite collaboration avec les comités locaux de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge en Ingouchie (où l'on dénombrait plus de 100 000 personnes déplacées), en Ossétie du Nord et en Kabardino-Balkarie (avec respectivement 7 500 et 6 000 personnes déplacées). La République d'Ingouchie avait déjà dû faire face à un afflux de personnes déplacées à la suite des affrontements entre Ossètes et Ingouches, et un protocole d'accord entre le CICR et le comité local ingouche stipulait que le CICR fournirait l'appui financier, administratif et logistique nécessaire pour lui permettre de mener à bien sa part de l'action de secours.

Dans le cadre d'un de ses plus ambitieux programmes de coopération avec les Sociétés nationales, le CICR a rédigé une série de protocoles d'accord avec des comités locaux du Nord-Caucase, précisant la coopération dans le cadre des activités médicales, de secours et de recherches et l'assistance générale que l'institution devait leur fournir. Le but ultime de ce programme est de renforcer la capacité opérationnelle de ces sections en les aidant à déterminer et à développer les activités communautaires correspondantes et par là, à plus long terme, à trouver un appui financier local. Le CICR a financé le programme de soins à domicile d'une section locale tchétchène de la Croix-Rouge russe, pour

35 infirmières qui rendent régulièrement visite à quelque 300 personnes âgées et handicapées à Grozny. À partir du 25 décembre, un programme de cuisines communautaires fournissant un repas chaud quotidien à la population a été mis en place à Grozny dans les quartiers de la ville les plus touchés par les récents combats.

Ingouchie et Ossétie du Nord

En 1995, le conflit opposant l'Ingouchie et l'Ossétie du Nord, bien qu'au point mort, n'était toujours pas résolu. Le CICR a donc continué à suivre de près la situation dans la région, en particulier autour de Prigorodny. Les délégués ont visité trois prisonniers ingouches détenus en relation avec ce conflit.

Caucase

ARMÉNIE/AZERBAÏDJAN

En 1995, le cessez-le-feu conclu en mai 1994 a généralement été respecté, bien que des affrontements aient éclaté presque chaque semaine, les plus violents s'étant produits en mars et en septembre, à la frontière entre l'Arménie et l'Azerbaïdjan. Des civils et des combattants ont été blessés ou tués au cours des combats et des bâtiments civils ont été endommagés. Des incidents sporadiques ont aussi eu lieu durant l'année, sur les lignes de front entre l'Azerbaïdjan et le Haut-Karabakh. Le nombre de réfugiés et de personnes déplacées à l'intérieur de l'Azerbaïdjan est resté largement supérieur à 700 000 et est devenu une préoccupation majeure à l'approche de l'hiver. Le CICR a concentré ses opérations sur les districts de la ligne de front et sur celui de Fizouli en particulier.

En février, le Groupe de Minsk, créé par l'OSCE en 1992, s'est réuni à Moscou pour entamer une nouvelle série de discussions dans le but de parvenir à un règlement pacifique de ce conflit de longue date, mais, une fois de plus, aucun résultat n'a été obtenu sur le plan politique. Le CICR était présent le dernier jour de la réunion, quand les questions humanitaires étaient à l'ordre du jour. Une deuxième série de pourparlers tenue en juin à Helsinki, après la visite du Groupe de Minsk à Erevan et Stepanakert en avril et juin, a permis de progresser dans la rédaction d'un accord général de sécurité destiné à ouvrir la voie à des négociations officielles concernant le statut du Haut-Karabakh. En novembre, le CICR a également participé à une autre réunion du Groupe de Minsk, lorsque des questions humanitaires ont été débattues. Autre événement encourageant, des représentants de l'Arménie et de l'Azerbaïdjan ont tenu leurs premiers pourparlers bilatéraux sans médiateur à la fin de l'année; les deux parties ont qualifié leur rencontre de positive.

Début avril, le président du CICR a effectué une visite officielle en Arménie, au cours de laquelle il s'est entretenu avec le chef de l'État, le premier ministre et le ministre des Affaires étrangères. À Erevan, il a aussi rencontré le président

EN 1995, LE CICR A :

- visité quelque 220 personnes détenues en relation avec le conflit; 150 d'entre elles ont été libérées par la suite et transférées jusqu'à leurs lieux d'origine, sous les auspices du CICR;
- publié 30 000 manuels d'élèves et 2 000 manuels d'enseignants pour le programme du CICR dans les écoles, destiné à promouvoir les valeurs humanitaires auprès des écoliers;
- distribué 9 500 colis de vivres et 28 tonnes de secours aux familles et aux invalides de guerre en Arménie;
- fourni 41 100 colis de vivres et 155 tonnes de secours divers aux familles en Azerbaïdjan et à la population de Fizouli sur la ligne de front;
- distribué 679 tonnes de vivres et 50 tonnes d'autres secours dans le Haut-Karabakh;
- distribué quelque 6 000 couvertures et 25 000 bougies à la population du Nakhitchevan.



⊕ Délégation CICR

+ Présence CICR

▽ Centre orthopédique CICR

du Parlement du Haut-Karabakh. Il s'est ensuite rendu en Azerbaïdjan, où il a eu des entretiens avec le président, le ministre des Affaires étrangères et le ministre du Travail et de la Protection sociale.

Le CICR est l'une des nombreuses organisations internationales humanitaires qui ont fourni différents types d'assistance en Arménie, en Azerbaïdjan et dans le Haut-Karabakh. Dans le respect de son mandat, l'institution s'est concentrée sur diverses questions, telles que l'accès aux prisonniers incarcérés en relation avec le conflit et aux personnes détenues pour des raisons de sécurité ou d'origine ethnique et leur protection; la prévention de la discrimination à l'encontre des minorités civiles; l'assistance aux groupes vulnérables sur les lignes de front et les efforts visant à renouer les liens familiaux par le réseau des messages Croix-Rouge.

Activités en faveur des détenus

Le CICR a poursuivi ses visites tant aux civils qu'aux combattants détenus en relation avec les hostilités et a réclamé leur libération à la fin des hostilités actives, comme le prévoit le droit humanitaire. En

Arménie comme en Azerbaïdjan, les délégués ont rencontré certaines difficultés à effectuer leurs visites, car les autorités détentrices ne leur avaient pas notifié de manière systématique les noms des personnes arrêtées et ne les autorisaient pas à visiter tous les lieux de détention. À la suite des nombreuses démarches effectuées par l'institution, quelque 150 prisonniers détenus par les trois parties au conflit et précédemment visités par le CICR ont été libérés et rapatriés dans le cadre de plusieurs opérations menées sous les auspices de l'institution. La plus importante d'entre elles a eu lieu en mai, lorsque quelque 90 prisonniers ont été libérés. D'autres prisonniers ont été relâchés sans la participation du CICR. Néanmoins, à la fin de l'année, les délégués visitaient encore plus de 70 personnes détenues en relation avec le conflit et qui auraient dû être libérées, puisque les hostilités actives avaient cessé plus d'un an et demi auparavant.

Le CICR a également visité des citoyens azerbaïdjanais d'origine arménienne et des ressortissants russes détenus en Azerbaïdjan et a continué de demander l'autorisation de visiter des personnes détenues pour des raisons de sécurité. En Arménie, le CICR a conclu, avec les autorités, un accord concernant les visites

de détenus relevant du mandat du CICR, visites qui devaient commencer en février 1996.

Activités en faveur de la population civile

Le CICR a suivi de près le traitement des civils et des minorités en particulier, et il est resté prêt à prendre des mesures avec les autorités, afin de protéger ces personnes de la discrimination. Il a notamment assisté des Arméniens de souche vivant en Azerbaïdjan, essentiellement à Bakou, dans leurs efforts pour obtenir du gouvernement les mêmes avantages que les citoyens azerbaïdjanais, notamment en matière de retraite et de documents officiels. Dans d'autres cas, le CICR est intervenu en qualité d'intermédiaire neutre pour organiser le rapatriement de personnes ou leur transport entre les différents pays de la région.

Arménie

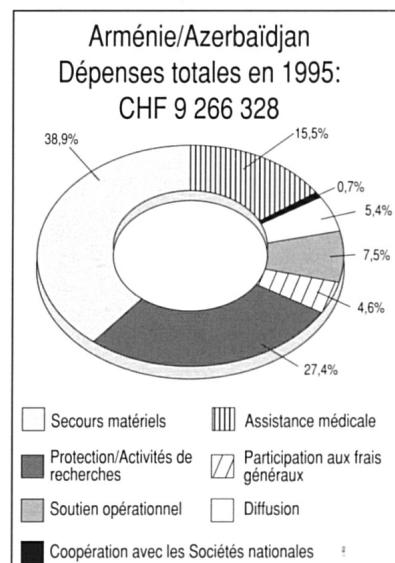
En avril et mai, le CICR a distribué des colis de vivres, des bougies et des chaussures à 3 330 familles (17 000 personnes) qui avaient perdu leur soutien de famille en raison des hostilités. En septembre, une autre distribution a eu lieu en faveur du même groupe, ainsi que pour 2 500 invalides de guerre. Le programme du CICR en faveur des groupes vulnérables directement affectés par le conflit — environ 8 000 familles habitant dans les districts frontaliers du nord-est — s'est poursuivi pendant l'hiver 1994/1995. Il a été déployé par la Croix-Rouge américaine avec l'aide de la Croix-Rouge arménienne et a permis de fournir à ces familles des colis de vivres, de la farine, de l'huile, du savon et des bougies.

Azerbaïdjan

Tous les deux mois, Le CICR a fourni des colis de vivres à 3 500 familles vulnérables vivant dans les huit districts de la ligne de front: Barda, Terter, Agdam, Kasakh, Tovuz, Gedabkeh, Agstafa et Fizouli. En octobre, cette opération a été reprise par la Croix-Rouge américaine, en collaboration avec le Croissant-Rouge d'Azerbaïdjan, en tant que projet délégué par le CICR. Le nouveau programme avait pour but de remettre des vivres et d'autres secours à quelque 8 000 familles résidentes dont les membres entraient dans une des cinq catégories suivantes de personnes vulnérables: invalides, personnes âgées, veuves et orphelins, indigents.

Jusqu'en mai, le CICR a continué de distribuer des vivres et d'autres secours à toute la population du district de Fizouli. Celui-ci avait été très durement touché par les combats qui avaient laissé une partie de la région sous contrôle azerbaïdjanais, et l'autre sous contrôle du Haut-Karabakh. À mesure qu'une partie de la population recouvrait peu à peu son autonomie, les activités du CICR visaient à atteindre environ 15 000 personnes déplacées et 10 000 autres particulièrement vulnérables parmi les rapatriés et la population locale.

Dans le courant de l'année, les délégués ont effectué une mission d'évaluation dans le Haut-Karabakh pour se rendre compte des besoins dans l'enclave.



En dépit du cessez-le-feu, les effets du conflit armé et les conséquences de la récente réforme économique s'étaient traduits par des privations pour des parties importantes de la population. Peu d'organisations humanitaires étaient présentes dans la région et la pauvreté était devenue une préoccupation de plus en plus grave. Le CICR a concentré son assistance sur les groupes vulnérables et a lancé, en juin, un programme de secours en faveur de 27 000 personnes âgées sur l'ensemble du territoire. Pendant l'été, une distribution générale de secours a été effectuée à Stepanakert en faveur de quelque 55 000 personnes, suivie d'une autre distribution de secours à 18 000 personnes âgées dans les zones rurales du Haut-Karabakh, ainsi qu'à des familles nombreuses dans le besoin. Une aide alimentaire a en outre été fournie à plusieurs prisons.

La république autonome du Nakhitchevan, très gravement éprouvée pendant le blocus dû au conflit, a reçu une assistance du CICR en février et en juin, sous la forme de 6 000 couvertures et 25 000 bougies pour aider la population à passer les mois d'hiver très rigoureux.

Rétablissement des liens familiaux

Depuis le début du conflit du Haut-Karabakh, les messages Croix-Rouge ont constitué l'unique moyen de contact entre les détenus et leurs proches. De très nombreux civils qui n'avaient aucun autre moyen de correspondre avec les membres de leurs familles ont aussi bénéficié de ce service; 8 866 messages Croix-Rouge ont été échangés au cours de l'année.

Dans le cadre de ses efforts pour rechercher des personnes portées disparues et rétablir les liens familiaux, le CICR a continué d'essayer de convaincre les parties de leur responsabilité de fournir des informations sur les personnes dont on était sans nouvelles et, en particulier, de donner certaines indications sur le sort de plusieurs centaines de militaires signalés comme ayant disparu après la dernière phase des hostilités entre décembre 1993 et mai 1994. En mai 1995, le CICR a présenté un mémorandum aux autorités concernées pour leur rappeler leur obligation de respecter les règles pertinentes du droit humanitaire. Les délégués ont recueilli auprès de parents les noms de personnes disparues. Ils se sont rendus dans des régions éloignées pour contacter des personnes qui n'avaient pas la possibilité d'aller jusqu'aux bureaux du CICR pour y faire enregistrer leurs demandes de recherches. En août, les noms de 488 personnes disparues ont été transmis aux autorités de l'Arménie, de l'Azerbaïdjan et du Haut-Karabakh.

Activités de santé

En dehors des combats qui ont éclaté par deux fois en mars et en septembre, les lignes de front sont restées calmes et le nombre des blessés de guerre a diminué. La plupart des personnes blessées au cours de l'année ont été victimes de l'explosion de mines antipersonnel ou des balles de tireurs isolés.

En Arménie, les besoins médicaux ont été couverts par le système local de soins de santé ou par d'autres organisations, tandis que les activités médicales du CICR ont été uniquement consacrées aux détenus. En Azerbaïdjan, le

nombre des blessés de guerre a sensiblement diminué. Le CICR a poursuivi ses tournées des hôpitaux des deux côtés de la ligne de front, mais a pu réduire son assistance médicale. Les distributions de secours médicaux du CICR aux dispensaires des prisons et aux hôpitaux soignant les détenus, ainsi que les démarches auprès des autorités en vue d'améliorer certaines conditions de détention, ont eu une influence favorable sur la santé de la population carcérale. Un programme expérimental de lutte contre la tuberculose a été lancé en juin à l'hôpital-prison géré par le ministère de la Justice à Bakou; à la fin de l'année, 84 patients y étaient soignés.

En collaboration avec le ministère du Travail et de la Protection sociale à Bakou et le Croissant-Rouge d'Azerbaïdjan, le CICR a mis en place un projet destiné à fournir des membres artificiels à des centaines d'amputés de guerre. Lorsque le centre de prothèses et d'orthèses a été achevé, les spécialistes du CICR ont commencé à fabriquer des appareils orthopédiques et à donner des cours de formation au personnel local, à partir du mois de mai. Les premières prothèses étaient prêtes en août et 108 personnes avaient reçu leurs membres artificiels à la fin de 1995.

Dans le Haut-Karabakh, le CICR a fourni des médicaments et du matériel médical aux établissements soignant les blessés de guerre, en fonction des besoins. Les demandes ont été nettement moins nombreuses que l'année précédente en raison du cessez-le-feu. Un programme de remise en état des systèmes d'approvisionnement en eau dans l'enclave avait débuté en octobre 1994. Au cours de l'année 1995, les locaux de plusieurs établissements médicaux ont été améliorés et les ingénieurs du CICR ont réparé ou remplacé les installations sanitaires. En Azerbaïdjan, le réseau d'approvisionnement en eau dans le district de Fizouli a été évalué vers la fin de l'année, dans la perspective d'une éventuelle participation du CICR à la remise en état des installations.

Diffusion

À la suite du cessez-le-feu en 1994, le CICR avait intensifié ses activités des deux côtés de la ligne de front pour faire connaître le droit humanitaire, en insistant sur le lien entre celui-ci et les valeurs traditionnelles de la culture locale. En 1995, des cours de diffusion ont été organisés régulièrement à l'intention des militaires en Arménie et dans le Haut-Karabakh. En Azerbaïdjan, le droit humanitaire a été incorporé dans les programmes de formation militaire et les membres des forces armées ont suivi des conférences du CICR. Au cours d'une mission au Nakhitchevan en mars, les délégués ont présenté des exposés sur le droit humanitaire et distribué des brochures de diffusion et des trousse de premiers secours, contenant chacune une plaquette sur les règles humanitaires fondamentales, à 1 700 hommes de troupe et gardes-frontières relevant respectivement des ministères de la Défense et de l'Intérieur.

Le CICR a continué de produire des publications en arménien et en azéri à l'usage des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge des deux pays et pour la distribution au grand public. Ces publications ont revêtu des formes

différentes et originales : calendriers, bandes dessinées et un spectacle de marionnettes inspiré d'une épopée populaire arménienne, destiné aux enfants du Haut-Karabakh. En outre, un vidéoclip soulignant la nécessité de respecter en tout temps son prochain a été produit par un artiste arménien et interprété par divers chanteurs célèbres. Des trousse de premiers secours contenant des brochures sur les règles fondamentales à observer par les combattants et des brassards triangulaires illustrant les règles essentielles de comportement au combat ont été distribuées aux militaires en Arménie, Azerbaïdjan, Géorgie, Tadjikistan et en Fédération de Russie, y compris le Nord-Caucase.

Le programme-pilote du CICR à l'intention des écoles secondaires, mis au point pour les divers États nouvellement indépendants, a été lancé en Arménie et en Azerbaïdjan : les manuels présentent l'éthique humanitaire et le droit humanitaire à travers l'enseignement de la littérature. En 1995, une première version a été distribuée à 30 000 élèves dans les deux pays et, à la fin de l'année, la production d'un manuel entièrement nouveau, basé sur la littérature arménienne et azérie, était pratiquement terminée pour être distribué en 1996.

Le CICR a aussi recouru à des tranches horaires à la télévision pour rappeler aux combattants l'importance de respecter la vie et les biens des civils, de même que les prisonniers et les emblèmes de la croix rouge et du croissant rouge.

Coopération avec les Sociétés nationales

En novembre, le Croissant-Rouge d'Azerbaïdjan et la Croix-Rouge arménienne ont été officiellement reconnus en qualité de membres à part entière du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge.

Des accords de coopération ont été signés avec le Croissant-Rouge d'Azerbaïdjan pour rénover un dortoir local destiné aux patients qui fréquentaient le centre de rééducation pour invalides de guerre, créé par le CICR. En octobre, le programme du CICR de distribution de colis familiaux dans les districts des lignes de front a été repris par la Croix-Rouge américaine, en collaboration avec le Croissant-Rouge local, en tant que projet délégué par le CICR.

La Croix-Rouge arménienne a collaboré avec la Croix-Rouge américaine à un autre projet délégué par le CICR, pour distribuer du sucre et des couvercles de bocaux pour des conserves de fruits et de légumes. Des membres du personnel de la Croix-Rouge locale ont aussi participé, avec la délégation du CICR, aux programmes dans les écoles et ont rempli les fonctions d'attachés de presse.

Le CICR a exécuté des projets spéciaux pour aider à développer les compétences de la Croix-Rouge arménienne et du Croissant-Rouge d'Azerbaïdjan dans les domaines des secours et de la diffusion et à fournir une formation et une aide matérielle à leurs services de recherches respectifs. En septembre, les représentants de ces services ont suivi un séminaire sur les activités de recherches, à Tbilissi.

GÉORGIE

Il n'y a pas eu d'hostilités majeures depuis l'instauration du cessez-le feu entre la Géorgie et les séparatistes abkhazes en mai 1994 et la création d'une zone-tampon le long du fleuve Inguri, placée sous la surveillance des forces de maintien de la paix de la CEI, sous la supervision de la MONUG*. Toutefois, en 1995, des affrontements armés sporadiques entre Abkhazes et divers groupes paramilitaires géorgiens se sont produits le long de la ligne de démarcation, tuant un certain nombre de civils et de combattants sur les lignes de front ou à proximité. Des otages, essentiellement des civils, ont aussi été pris des deux côtés, même s'ils ont été relâchés par la suite. En mai, le mandat des forces de maintien de la paix a été prolongé jusqu'à la fin de l'année.

Les négociations en cours n'ont pas réussi à éliminer les deux principaux obstacles au règlement du conflit: premièrement, le statut de l'Abkhazie et, deuxièmement, les dispositions relatives au retour de plus de 250 000 personnes déplacées qui avaient fui vers la Géorgie occidentale après la prise de Soukhoumi par les forces abkhazes, en septembre 1993.

La situation des civils en général et celle des communautés non-abkhazes vivant en Abkhazie, des Géorgiens et des Russes notamment, a été au centre des préoccupations du CICR tout au long de l'année. Compte tenu des conditions de sécurité précaires, de la recrudescence de la violence et de la criminalité et du fait que l'Abkhazie restait isolée en raison de l'embargo économique imposé par la Russie à la fin de 1994, le CICR a en grande partie axé ses activités dans cette région sur les secours et l'assistance médicale, les programmes en matière d'eau et d'assainissement et la protection des communautés non abkhazes.

La diffusion est devenue un aspect de plus en plus important des activités des délégués du CICR dans tout le Caucase. Des efforts particuliers ont été consentis pour mettre l'accent sur les similitudes existant entre le message du CICR et les valeurs ancrées dans la culture locale de manière à atteindre les divers groupes-cibles de l'institution, notamment les militaires.

Dans tout le Sud-Caucase, le problème des mines terrestres a constitué l'une des plus graves conséquences des hostilités passées. La base de données du



CICR / RA 12.95

EN 1995, LE CICR A :

- remis 20 268 colis familiaux et 305 439 colis individuels à des personnes vulnérables en Géorgie occidentale et en Abkhazie;
- visité 180 personnes détenues en relation avec le conflit et la situation en Géorgie;
- équipé 206 personnes de membres artificiels.

* MONUG : Mission d'observation des Nations Unies en Géorgie.

CICR concernant les victimes de mines terrestres et l'étroite coopération avec l'organisme de déminage *Halo Trust* et Médecins sans frontières (France) en Abkhazie ont contribué à déterminer les zones infestées de mines et les personnes les plus en danger. Le CICR a également développé son action et son soutien en faveur des centres d'appareillage orthopédique pour les aider à faire face au nombre croissant d'amputés de guerre.

La dissolution de la milice *Mkhedrioni* et l'arrestation de son chef à la suite de la tentative manquée d'assassinat du président géorgien à la fin du mois d'août, l'entrée en vigueur d'une nouvelle constitution en octobre, et la réélection du président en novembre ont toutes concouru au retour à une plus grande stabilité. Celle-ci est devenue perceptible à Tbilissi, à la fin de 1995.

Tout au long de l'année, le CICR a maintenu une présence permanente à Tbilissi, Zougdidi, Koutaïssi, Soukhoumi et Gagra. Tbilissi a continué de servir de base logistique pour les activités du CICR en Arménie et en Azerbaïdjan et sa délégation sur place a parfois fourni du personnel supplémentaire pour le Nord-Caucase.

Activités en faveur de la population civile

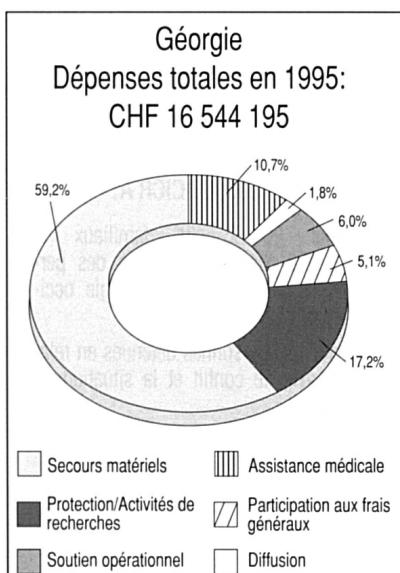
La protection des groupes minoritaires, en particulier la situation des communautés non abkhazes vivant en Abkhazie, est restée une préoccupation majeure pour le CICR. Ces groupes comprenaient des Géorgiens, des Mingréliens et des Russes, et l'institution a entrepris toutes les démarches possibles auprès des autorités les exhortant à assurer la sécurité de ces personnes. Les 35 000 Mingréliens vivant dans la région de Galhi ont joui d'une relative protection en raison de la présence des observateurs militaires de la MONUG, des forces de maintien de la paix de la CEI, et du HCR. Cependant, plus de 40 000 personnes âgées géorgiennes et russes vivant dans d'autres parties de l'Abkhazie dépendaient uniquement de l'aide du CICR.

En Abkhazie, 50 000 à 56 000 personnes âgées ont continué de bénéficier du programme d'assistance en faveur des retraités. Quatre distributions de colis de vivres ont eu lieu au cours de l'année, tandis que 13 cuisines communautaires fournissaient chaque mois des repas à plus de 5 000 personnes vulnérables, à Goulripsh, Soukhoumi et Tkvertcheli.

En Ossétie du Sud et en Géorgie occidentale, 5 826 colis de vivres et 141 891 colis individuels ont été distribués à des personnes déplacées à l'intérieur de ces régions et à des retraités âgés vivant seuls. Vers la fin de l'année, le retour progressif à une situation stable a permis au CICR de réduire peu à peu son aide alimentaire, qui a été reprise par d'autres institutions humanitaires. Il a néanmoins continué de suivre l'évolution de la situation et a conservé ses stocks de réserve à Tbilissi.

Activités en faveur des détenus

En 1995, les délégués du CICR ont visité des personnes détenues à Tbilissi, en Abkhazie et dans d'autres parties de la Géorgie occidentale. Ils ont vu



quelque 180 détenus incarcérés en relation avec le conflit armé interne géorgien/abkhaze ou à la suite des combats entre troupes gouvernementales et partisans de l'ancien président géorgien, qui avaient eu lieu à Tbilissi au début de 1992 et en Mingrélie à l'automne 1993.

N'ayant toujours pas la possibilité de visiter certaines catégories de détenus — en particulier à Tbilissi — conformément à ses critères de travail habituels, le CICR a entrepris des démarches auprès des plus hautes autorités en vue d'obtenir ces garanties.

Au cours de sa visite en Géorgie en avril, le président du CICR a reçu l'autorisation officielle pour les délégués de visiter presque tous les détenus de sécurité. En mai et en juillet, ils ont pu mener à bien une première visite complète à la principale prison de sécurité de Tbilissi.

L'attentat à la vie du président géorgien, à la fin du mois d'août, a déclenché une nouvelle série d'arrestations et le CICR a commencé à négocier l'accès aux personnes concernées. Malgré tout, à la fin de l'année, les délégués n'avaient pu en enregistrer et visiter que quelques-unes.

Rétablissement des liens familiaux

Pendant l'année, 114 784 messages Croix-Rouge (soit 10 000 par mois en moyenne) ont été échangés par l'intermédiaire du réseau des messages Croix-Rouge. La demande a été particulièrement forte de chaque côté de la ligne de front entre la Géorgie et l'Abkhazie en raison de l'absence de service postal.

À leur propre demande, 160 personnes environ ont été transférées vers différentes parties du pays. Comme la plupart des demandes étaient motivées par la détérioration des conditions de vie des minorités vivant en Abkhazie, le critère régissant les conditions requises pour le transfert a dû être élargi pour les inclure. De nombreuses personnes âgées ont demandé leur transfert, afin de pouvoir être hébergées chez des parents dans d'autres régions de Géorgie — certaines pour des motifs médicaux et d'autres pour des raisons justifiées par l'insécurité qui régnait, le fait de vivre seules ou le manque de ressources financières.

Activités de santé

Du fait de l'isolement économique de l'Abkhazie, la région a souffert d'une pénurie générale de médicaments, en particulier ceux nécessaires au traitement des maladies chroniques. Les délégués ont suivi de près la situation au cours de l'année, et fourni des secours médicaux à deux grands établissements de santé et un dispensaire à Soukhoumi. Le CICR a également fourni de l'essence et une aide financière pour aider à couvrir les frais de personnel de manière que le personnel médical local puisse assurer des consultations quotidiennes et effectuer des visites à domicile. La situation sanitaire dans l'ensemble de la Géorgie était précaire et l'apparition de maladies infectieuses, comme la diphtérie et la tuberculose, était chose courante.

Le nombre des blessés de guerre — des civils pour la plupart —, à la suite des affrontements le long de la ligne de front entre la Géorgie et l'Abkhazie, a

légèrement augmenté au début de l'année 1995, principalement dans le district de Galhi. En février, le CICR a commencé à accroître ses stocks de médicaments et du matériel médical à Soukhoumi, en prévision d'une éventuelle reprise des combats. De nouveaux stocks de réserve ont également été constitués à Gagra et Zougdidi et une infirmière du CICR s'est rendue régulièrement dans les établissements soignant les blessés de guerre pour leur remettre du matériel médical et chirurgical d'urgence.

Les ateliers d'appareillage orthopédique du CICR mis en place à Tbilissi et Gagra en juillet 1994 ont permis la fabrication de membres artificiels à partir de mars 1995. Des cours de formation à l'intention du personnel local ont été dispensés; ils traitaient notamment de la manière de gérer les patients et des programmes de physiothérapie pour les personnes équipées de prothèses. Environ deux tiers des personnes qui avaient besoin de prothèses ou d'orthèses pour cause de blessures liées au conflit étaient des victimes de mines terrestres. En tout, 206 personnes ont reçu des membres artificiels pendant l'année et quelque 540 autres restaient officiellement en liste d'attente.

En juin, le CICR avait mené à bien un projet «eau et assainissement» destiné à améliorer la situation dans quatre hôpitaux d'Abkhazie: les toits avaient été réparés, et des conduites d'eau et des équipements sanitaires avaient été installés pour augmenter la capacité de travail des hôpitaux.

Diffusion

La promotion du droit international humanitaire est restée au centre des priorités du CICR et des efforts particuliers ont été faits pour incorporer la culture et les traditions locales dans le matériel de diffusion. Un calendrier pour l'année 1995, illustré d'images inspirées de l'art et de textes tirés de la littérature locale, a été produit et distribué sur place. En outre, 25 000 trousseaux de premiers secours, contenant chacune une brochure sur les règles humanitaires fondamentales, ont été distribuées aux forces armées de part et d'autre de la ligne de front.

Cinquante-deux séminaires ont été organisés à l'intention des autorités civiles et militaires en Géorgie et en Abkhazie, des forces de maintien de la paix de la CEI et des observateurs des Nations Unies. Des publications portant sur le droit humanitaire ont été traduites dans les langues de la région et des films sur les activités du CICR ont été doublés pour être utilisés par les comités locaux de la Croix-Rouge.

Un programme-pilote a été mené dans 84 écoles à Tbilissi et plus de 3 000 élèves âgés d'une douzaine d'années en ont bénéficié. Ce programme, d'une durée totale de six heures, avait pour but d'enseigner la solidarité, la tolérance et le respect des minorités en racontant des histoires vécues et aussi par des exercices pratiques. Le programme a été élargi ultérieurement à Zougdidi, en Géorgie occidentale. Un nouveau programme d'enseignement considérablement amélioré, sur la promotion des valeurs humanitaires à partir de leçons basées sur l'histoire et la littérature géorgiennes, était également préparation.

En septembre, en collaboration avec la télévision nationale géorgienne, le CICR a produit un documentaire de 40 minutes, intitulé *A symbol of hope* (Un

symbole d'espoir), sur l'action de ses délégués en Géorgie. Des vidéoclips de sensibilisation au problème des mines terrestres ont aussi été diffusés en Abkhazie et dans d'autres parties de la Géorgie occidentale.

Asie centrale

TADJIKISTAN

À la suite du cessez-le-feu conclu en septembre 1994 sous les auspices des Nations Unies, la situation au Tadjikistan est restée relativement stable, même si les violents affrontements entre gardes-frontières russes et forces gouvernementales tadjikes, d'un côté, et combattants de l'opposition islamique tadjike, de l'autre, ont sensiblement augmenté. Ces affrontements ont surtout éclaté dans la région autonome de Gorno-Badakhchan, la région de Tavildara, la vallée de Garm et sur la frontière méridionale avec l'Afghanistan, faisant des morts et des blessés de part et d'autre. D'après les informations reçues, les civils vivant dans les régions du nord de l'Afghanistan ont eux aussi été affectés par les hostilités.

En avril, les forces gouvernementales ont réagi en déployant des troupes supplémentaires le long de la route entre Tavildara et Khorog, dans la région de Tavildara et dans la vallée de Garm; en août, elles avaient repris le contrôle de presque toute la route reliant Tavildara à Khorog. Les combattants de l'opposition sont restés concentrés dans les vallées de Vanch et de Yazgoulam. En mai 1995, l'accord de cessez-le-feu a de nouveau été prolongé jusqu'à la fin août, puis jusqu'à la fin février 1996. En juin, des escarmouches sporadiques ont accru la tension dans la région de Kourgan Tyoube; en septembre, elles ont abouti à des hostilités entre deux brigades qui, auparavant, faisaient partie de l'opposition et avaient ensuite été incorporées dans l'armée tadjike. À la fin du mois d'octobre, de violents affrontements ont opposé les forces gouvernementales à celles de l'opposition dans la vallée de Tavildara, à la suite de l'échec de négociations visant à créer une zone démilitarisée à l'est de Tavildara. Des combats sporadiques ont également eu lieu dans la région de Garm.

Des consultations de haut niveau ont été tenues à Moscou, en avril, entre le gouvernement tadjik et des représentants de l'opposition, avec la participation d'observateurs venus d'Afghanistan, de la Fédération de Russie, d'Iran, du Kazakhstan, d'Ouzbékistan et du Pakistan. Elles ont été suivies d'une quatrième série de pourparlers intertadjiks de réconciliation, initialement prévus pour décembre 1994 et qui ont eu lieu sous les auspices des Nations Unies dans la capitale kazakhe, Alma-Ata, du 22 mai au 1^{er} juin. Outre les observateurs qui ont assisté aux consultations de haut niveau à Moscou, cette série de pourparlers intertadjiks a été suivie par des représentants de l'OSCE, de l'Organisation de la conférence islamique (OCI) et du CICR, en tant qu'observateurs. Le CICR a utilisé cette enceinte pour faire part de ses préoccupations sur le plan humanitaire.

EN 1995, LE CICR A:

- assisté quelque 33 000 personnes affectées par le conflit armé;
- distribué des secours médicaux à 15 hôpitaux et à d'autres établissements sanitaires soignant les blessés de guerre;
- fourni des vivres, des couvertures et un abri à quelque 27 300 personnes déplacées qui retournaient dans leurs foyers;
- distribué 6 599 colis familiaux aux personnes déplacées et aux personnes de retour dans leurs régions d'origine arrivées à leur destination finale;
- fourni 37 tonnes de semences de blé dans le cadre d'un programme de distribution de semences;
- visité 22 détenus dans quatre lieux de détention.



⊕ Délégation régionale CICR

⊕ Délégation CICR

+ Présence CICR

À l'issue de cette quatrième série de discussions, les deux camps «sont convenus, afin de renforcer des mesures propres à instaurer la confiance, d'échanger un nombre équivalent de détenus et de prisonniers de guerre d'ici le 29 juin 1995, et d'assurer le libre accès des représentants du CICR et des membres de la Commission conjointe aux lieux de détention où sont incarcérés les détenus et les prisonniers de guerre»*. À la fin de l'année, les dispositions prévues par cet accord n'avaient toujours pas été mises en œuvre. Toutefois, à la suite de la deuxième prolongation de l'accord de cessez-le-feu, le président tadjik et le chef de l'opposition sont parvenus à un accord de principe en vue de restaurer la paix dans le pays. Il a été prévu, en outre, d'organiser une réunion consultative de représentants tadjiks pour débattre de questions politiques et sociales lors de la cinquième série de pourparlers intertadjiks.

La déléguée générale adjointe du CICR pour l'Europe orientale et l'Asie centrale s'est rendue au Tadjikistan en mai, suivie en septembre par le délégué général. Les deux représentants ont soulevé la question relative à l'accès de l'institution à toutes les personnes arrêtées en relation avec les

hostilités de 1992 et les actes de violence qui ont succédé dans le pays. La cinquième série de pourparlers intertadjiks qui devait se tenir à Achkhabad au Turkménistan, fin novembre, a été suspendue en attendant une enquête sur l'offensive gouvernementale en cours dans la vallée de Mionadu. Le 13 décembre, les parties belligérantes se sont engagées à respecter le cessez-le-feu, mais il a été décidé de reporter les pourparlers à l'année suivante. La commission d'enquête a souligné les conséquences néfastes des combats pour la population locale, et le CICR a entrepris des démarches auprès du ministre de la Défense pour être autorisé à effectuer une mission d'évaluation dans cette région et fournir des secours d'urgence à 1 200 personnes dans le besoin.

Activités en faveur de la population civile

Pendant l'année, le CICR s'est surtout consacré aux programmes en faveur des personnes déplacées qui retournaient dans leurs foyers, essentiellement

* Traduction CICR.

dans l'*oblast* (région) de Khatlon. Les délégués ont effectué des missions régulières dans le Gorno-Badakhchan, la vallée de Mionadu et la région de Tavildara pour y suivre la situation sur le plan de la sécurité. Leur objectif était en outre de s'efforcer de garantir le respect des droits de quelque 10 000 personnes déplacées à l'intérieur du Gorno-Badakhchan, qui voulaient regagner leurs foyers dans l'*oblast* de Khatlon. Dans tout le sud de cette région, les conditions de sécurité de ceux qui revenaient et des personnes déplacées étaient acceptables; le CICR a néanmoins pris contact avec les autorités locales pour leur rappeler leur obligation d'assurer convenablement la réinstallation et la sécurité des rapatriés. Le CICR a ouvert des bureaux à Kolkhozabad, Khorog et Tavildara; à Kalaikhum, Khorog et Obi Garm, des centres de transit ont fourni un abri, des couvertures et des repas chauds aux personnes qui attendaient d'être transportées vers leurs lieux d'origine. À leur arrivée, ces personnes ont reçu des colis familiaux destinés à leur venir en aide au début de leur réintégration. Depuis mars, quelque 3 000 personnes déplacées avaient quitté le Gorno-Badakhchan pour rentrer chez elles, dans le cadre d'un programme gouvernemental de réinstallation auquel le CICR a coopéré avec le HCR et l'OIM, en installant des centres de transit le long de la route.

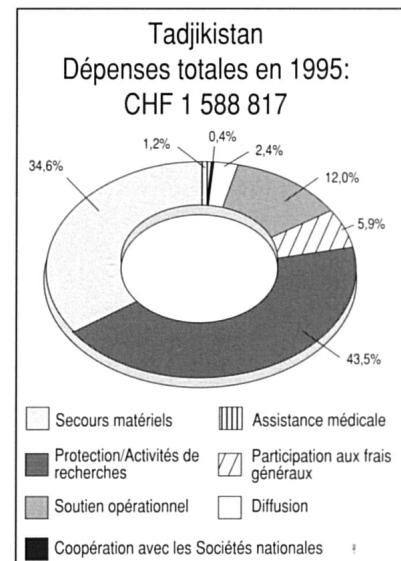
Au cours de l'année, 6 599 colis de vivres ont été distribués, essentiellement aux personnes déplacées qui retournaient au centre du pays depuis le Gorno-Badakhchan et la vallée de Garm. Les privations dues aux hostilités qui ont éclaté dans ces régions en octobre 1994 ont conduit le CICR à organiser une distribution de vêtements chauds pour les enfants dans la vallée de Mionadu. Il a également distribué de la farine, du sucre et de l'huile fournis par la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge aux personnes âgées à Tavildara, Chidara et dans la vallée de Mionadu, en raison de la situation de conflit que connaissaient ces régions.

À la suite de soudains affrontements qui ont embrasé la vallée de Tavildara à la fin du mois d'octobre, plusieurs centaines de personnes se sont réfugiées dans les collines de la région de Mionadu. Malgré des conditions de travail difficiles, le CICR a fourni une assistance alimentaire et médicale d'urgence dans les régions touchées, à savoir la région de Tavildara et les vallées de Garm et de Mionadu.

À la fin octobre, le CICR a lancé la première phase d'un programme de distribution de semences destiné à aider la population à retrouver un certain degré d'autonomie dans ces régions isolées et montagneuses qui avaient été directement affectées par les hostilités au cours de l'été et de l'automne 1994. Il a commencé par distribuer 37 tonnes de semences de blé, à planter immédiatement, à 1 660 familles; 3,8 tonnes supplémentaires ont été mises à la disposition des autorités locales pour aider les familles que le CICR ne pouvait atteindre en raison de conditions de sécurité incertaines.

Activités en faveur des détenus

Malgré des négociations menées au plus haut niveau, le CICR n'a pu obtenir l'accès régulier, et selon ses critères habituels, aux détenus qui avaient



étaient arrêtés par le gouvernement en relation avec les hostilités de 1992 et la violence qui avait suivi dans le pays. Cependant, les délégués ont pu visiter, conformément aux critères habituels de l'institution, 22 personnes détenues par des groupes de l'opposition dans la vallée de Vanch, à Khorog et en territoire afghan.

Rétablissement des liens familiaux

La demande de messages Croix-Rouge est restée faible, car les réfugiés pouvaient communiquer avec leurs familles par le biais de canaux non officiels et du programme du HCR en faveur des réfugiés tadjiks, et parce que les services postaux entre le Gorno-Badakhchan et d'autres parties du pays fonctionnaient. Des messages familiaux ont été collectés auprès de personnes vivant dans des régions inaccessibles aux services de recherches du Croissant-Rouge du Tadjikistan et d'autres leur ont été distribués; les délégués du CICR ont également pris des dispositions pour échanger des messages entre des détenus et leurs parents.

Jusqu'en mai, le CICR a suivi la situation de plus de 60 écoliers afghans envoyés au Tadjikistan pour y fréquenter l'école en raison du conflit dans leur propre pays. Par la suite, le HCR a assumé la responsabilité de ces mineurs, lorsqu'ils ont obtenu le statut de réfugiés. Le CICR a néanmoins continué de les aider à maintenir des contacts avec leurs familles par le canal des messages Croix-Rouge.

Activités médicales

Au cours de l'année, le CICR a effectué des missions d'évaluation au Tadjikistan pour y suivre la situation sur le plan médical et distribuer du matériel d'urgence aux hôpitaux et aux établissements sanitaires soignant les blessés de guerre. Un stock d'urgence permanent a permis à l'institution de répondre rapidement aux besoins, particulièrement dans des régions sensibles et éloignées comme Darwaz, Tavildara, Vanch et Yazgoulam. Après une évaluation terminée en décembre 1994, des médicaments et du matériel médical ont été remis, au début de 1995, aux quatre hôpitaux soignant les blessés de guerre à Douchanbé et à un certain nombre d'établissements sanitaires à Tavildara, Mionnadu et Sagirdasht. Après les violents affrontements dans les districts de l'ouest du Gorno-Badakhchan vers le milieu de l'année et l'embrasement de la région de Tavildara à la fin octobre, le CICR a distribué du matériel d'urgence à plusieurs établissements soignant les victimes. Il s'est en outre assuré que les hôpitaux centraux de Douchanbé et d'autres établissements sanitaires à Darwaz, Tavildara, Vanch et Yazgoulam disposaient de réserves suffisantes en médicaments et en matériel chirurgical.

Une assistance médicale a également été fournie à des personnes déplacées qui revenaient du Gorno-Badakhchan et se rendaient de Khorog à Douchanbé.

Diffusion

Afin d'offrir une meilleure protection à la population civile et de limiter les souffrances provoquées par le conflit, le CICR a encouragé tout spécialement la diffusion du droit international humanitaire et la connaissance des activités de ses délégués dans l'ensemble du pays. Il a donc développé ses contacts avec le ministère de l'Intérieur et les commandants des forces d'opposition dans le Gorno-Badakhchan, dans le but de présenter des exposés sur le droit humanitaire et les principes de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge. Les délégués ont également participé à divers séminaires parrainés par l'OIM sur la gestion des situations d'urgence, au cours desquels ils ont pu expliquer l'action du CICR à des dirigeants des communautés locales et à des fonctionnaires de divers ministères. Ils ont en outre organisé des séances de diffusion et donné des exposés, afin de mieux faire connaître le droit humanitaire parmi les responsables du gouvernement dans diverses parties du pays, les officiers et les soldats de la garde frontière russe basés à Douchanbé, les membres du mouvement de la Renaissance islamique et les forces d'autodéfense du Badakhchan stationnées dans la région autonome du Gorno-Badakhchan. Des publications du CICR et du matériel de diffusion ont également été distribués au cours de l'année.

Coopération avec la Société nationale

En avril, le CICR a dirigé un séminaire régional de diffusion du droit humanitaire à l'intention des membres du Croissant-Rouge du Tadjikistan et des représentants des ministères concernés par les activités du CICR dans le pays. Le mois suivant, le Croissant-Rouge a désigné un responsable de la diffusion et de l'information, ce qui a permis de développer considérablement la coopération avec le CICR dans le domaine de la diffusion. Une série de séminaires ont été tenus pour les comités régionaux du Croissant-Rouge à Kourgan Tyoube, Koulyab et dans le Gorno-Badakhchan. Le CICR a remis du matériel technique à ces trois comités, ainsi qu'au comité central pour soutenir ses efforts sur les plans national et régional. Il a aussi continué de soutenir les services de recherches du Croissant-Rouge du Tadjikistan, notamment en finançant le poste de responsable des recherches.

TACHKENT

Délégation régionale

(Kazakhstan, Kirghizistan, Ouzbékistan, Turkménistan)

Les quatre républiques couvertes par la délégation régionale de Tachkent ont été épargnées par les conflits armés en 1995, même si elles ont connu de graves problèmes économiques et sociaux dus à l'effondrement du système soviétique d'une part, à la criminalité et au trafic de drogue d'autre part.

Le CICR a privilégié l'action préventive, en encourageant notamment la connaissance des principes fondamentaux du droit humanitaire au sein des forces armées, des autorités, des Sociétés nationales de la région et des milieux universitaires, et en expliquant les activités du CICR et du Mouvement au grand public. Dans le but d'introduire le droit humanitaire comme matière obligatoire dans la formation militaire, le CICR a organisé, en février, un cours à l'intention des futurs instructeurs militaires de l'Académie de formation militaire du Turkménistan (le tout premier cours organisé dans le pays avait eu lieu en décembre de l'année précédente). Des cours du même type ont été donnés aux membres des forces armées du Kazakhstan et du Kirghizistan, ainsi qu'aux forces armées russes stationnées dans la région. Au début de juin, le président du Kazakhstan a effectué une visite au siège du CICR, à Genève. L'importance du respect du droit humanitaire et de sa diffusion auprès des forces armées, ainsi que la question du double emblème utilisé par la Société du Croissant-Rouge et de la Croix-Rouge du Kazakhstan, figuraient au nombre des sujets dont il a discuté avec le président du CICR.

En avril et en mai, le délégué régional du CICR s'est rendu dans plusieurs régions du Kazakhstan pour y donner des cours sur le droit humanitaire et les activités du Mouvement, à l'intention de membres des sections locales de la Société du Croissant-Rouge et de la Croix-Rouge du Kazakhstan; celles-ci ont reçu des téléviseurs et des magnétoscopes, des photocopieuses et d'autres types de matériel pour les aider dans leur travail de diffusion. Les autorités locales ont également suivi ces cours. En juin, le délégué régional et un délégué chargé de la diffusion se sont rendus au Kirghizistan, où ils se sont entretenus avec le ministre de la Culture et des Affaires étrangères et avec les vice-ministres de la Défense et de la Justice. De concert avec les représentants du Croissant-Rouge du Kirghizistan, les délégués ont donné aux journalistes des explications détaillées sur le rôle du CICR et des comités du Croissant-Rouge et de la Croix-Rouge dans l'ensemble de la région. Ils se sont ensuite rendus au Kazakhstan, où ils ont rencontré des représentants du ministère de l'Intérieur et de la garde présidentielle pour discuter du développement des activités de diffusion auprès de leurs troupes respectives. Cette mission coïncidait avec un cours de cinq jours sur le droit humanitaire donné aux officiers de la garde frontière russe par le délégué chargé de la diffusion, basé à Moscou, et un instructeur formé par le CICR. Le développement des activités de diffusion à l'intention des troupes a également été discuté pendant le cours. Un séminaire régional destiné aux responsables de la diffusion des Sociétés nationales et des organisations de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge d'Asie centrale (dont le Croissant-Rouge du Tadjikistan) a eu lieu à la fin novembre.

Pendant l'année, la déléguée du CICR chargée des recherches, basée à Moscou, s'est rendue dans chacune des quatre républiques et au Tadjikistan pour y visiter les services de recherches des diverses Sociétés nationales. Le CICR a fourni une assistance financière pour couvrir le traitement d'un responsable des activités de recherches dans chacun des services et d'autres coûts liés à ces activités.

Au cours de l'année, le CICR a entretenu des contacts avec les universités de la région, afin d'encourager l'introduction du droit humanitaire dans les programmes universitaires, et il a organisé plusieurs conférences à l'intention des étudiants et des professeurs, au Kazakhstan et au Turkménistan. Dans la perspective d'inclure progressivement les pays d'Asie centrale dans le programme destiné à encourager le respect des valeurs humanitaires à travers l'enseignement de la littérature dans les écoles secondaires, les spécialistes ont commencé à élaborer un manuel en langue ouzbèke qui sera introduit en Ouzbékistan en 1996.

Un séminaire régional conjoint CICR/UNESCO sur la mise en œuvre du droit humanitaire et le droit à l'héritage culturel a eu lieu à Tachkent, du 25 au 29 septembre. Il a fourni au CICR une occasion précieuse de bien faire comprendre aux personnalités des milieux politiques, universitaires et scientifiques l'importance d'incorporer le droit humanitaire dans leurs législations nationales respectives et de multiplier les efforts en vue d'inclure cette branche du droit dans la formation dispensée aux forces armées de leurs pays. Le séminaire a été suivi par des fonctionnaires des ministères des Affaires étrangères, de la Défense, de la Justice, de l'Éducation et de la Culture. Le directeur adjoint de la Doctrine, du Droit et des Relations avec le Mouvement du CICR et un représentant de la Division juridique y ont également participé, ainsi que des délégués sur le terrain et des représentants de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge des cinq pays d'Asie centrale (Kazakhstan, Kirghizistan, Ouzbékistan, Tadjikistan et Turkménistan).

En novembre, des délégués du CICR ont effectué une mission en Ouzbékistan et au Kirghizistan, afin d'évaluer la capacité des comités locaux du Croissant-Rouge à fonctionner en situation de conflit. Cela s'appliquait particulièrement au Kirghizistan, où la tension grandissait à l'approche des élections présidentielles. Le 14 novembre, la Société nationale de l'Ouzbékistan a célébré son 70^e anniversaire.

Les Sociétés du Croissant-Rouge du Turkménistan et de l'Ouzbékistan ont été reconnues par le CICR le 25 août 1995 et sont ainsi devenues membres du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge.